

- ait envoyé M. de la Pérelle à Boston avec les marchands et habitants pillés à Canceau par le capitaine Smart. M. de la Pérelle fera les fonctions d'interprète à l'île Royale, aux appointements de 300 livres, mais il n'en portera pas le titre, cela ne convenant pas à un officier. M. de Morpain a accordé à M. Gesnier la place de greffier du Conseil Supérieur. Ne peut accorder d'appointements comme conseillers à MM. de Beaucours et de Bourville, attendu qu'ils sont officiellement conseillers en vertu de leurs charges de lieutenant du roy et de major. A accordé une pension de 300 livres à la veuve du capitaine de Villejouin. Folio 472½, 7 pages.
Soit 10 pp.
- 7 juillet. Le même à M. de Saint-Ovide. A approuvé le voyage qu'il a fait au havre du Saint-Esprit et les mesures qu'il a prises pour empêcher Petitpas d'attirer les sauvages dans le parti des Anglais. Souhaite qu'il favorise la disposition des Acadiens de s'établir à l'île Saint-Jean. Le major et l'aide-major doivent suffire à leur besogne, et n'approuve pas qu'il nomme garçons majors les nommés Lachance et Benoist, sergents. Au cas de besoin, ces positions devraient être attribuées à des officiers. Approuve les efforts pour entretenir de bons rapports avec les Anglais de Boston et de l'Acadie. Ne peut lui accorder un secrétaire. Les 2 compagnies vacantes par la mort de MM. de Renon et D'Ervilliers ont été accordées à M. du Chambon et au comte d'Agrain, l'aide-majorité de ce dernier à M. de la Vallière, les 2 lieutenances à MM. D'Aillebout et Prévost, et les enseignes de ces derniers à M. Denys de Bonaventure et au fils de M. de Sabrevois. Folio 476, 3½ pages. Soit 5 pp.
- 9 juillet. Mémoire du roi au sujet des fortifications de l'île Royale. Instructions à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Folio 477½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 9 juillet. Le conseil à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. A décidé toutes les questions qui donnaient lieu à des conflits dans leurs attributions. Regrette qu'ils semblent s'accorder entre eux sur tout ce qui peut entraver les travaux des fortifications. A accordé à M. Le Vasseur, écrivain, de faire les fonctions de contrôleur. Ne peut confirmer maintenant la concession de pêche faite à M. Eustache Pasteur de Grandville, à Niganiche. Folio 479½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 9 juillet. Le même à M. de Verville. Instructions générales au sujet des fortifications et de l'emploi des fonds. A son départ il laissera des instructions à M. de Conague, sous-ingénieur. Folio 481, 5 pages. Soit 8 pp.
- 10 juillet. Le même à M. de Saint-Ovide. L'ordre donné à M. de la Ronde Denys, capitaine, de passer au Canada à la demande de son parent, M. de Vaudreuil, ne peut être retiré. M. la Tour de Lozetière a ordre d'aller le remplacer au printemps au lieu de M. Du Buisson, dont la présence est nécessaire au Canada. A accordé un congé à M. de Fontenay. Folio 483½, 1 page.
- 10 juillet. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Procureront à M. le comte d'Agrain les facilités nécessaires pour apporter en France des échantillons de bois en vue de mettre à exécution le projet qu'il a formé de transporter des bois pour la construction et le radoub des vaisseaux à Rochefort. Folio 484, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. de Mézy. Observations sur l'emploi des fonds. Instructions générales. Folio 484½, 3½ pages. Soit 5 pp.
- 10 juillet. Le même à M. le comte d'Agrain. A été nommé capitaine de compagnie. Peut passer en France pour s'éclaircir sur ce qui concerne son projet. Folio 486, 1 page.
- 12 septembre. Le même à M. l'archevêque de Cambrai. A rendu compte à M. le Régent d'une lettre de M. de Saint-Ovide, au sujet d'une ordonnance du gouverneur de l'Acadie pour obliger les Acadiens à prêter serment de